



COMPE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 10 JUILLET 2014

18H00

L'an deux mil quatorze, le 10 juillet 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOUHAUD.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à (Nom, Prénom)
ASTIER Martine	X		
AUROY Olivier	X		
BOURDOLLE Philippe	X		
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte	X		
DEBAYLE Michèle	X		
DOUDARD Christian	X		
DUGUET Nicole	X		
EJNER Pascal	X		
GOUMILLOU Agnès	X		
JANICOT Philippe		X	
LALEU Marie-Laure	X		
LAPLAGNE Renée		X	Pouvoir à N.DUGUET
MAURIN Marie-Hélène	X		
MERILLOU Stéphane	X		
NOUHAUD Jean -Louis	X		
PELMOINE Agnès	X		
PERRIER Sylvie		X	Pouvoir à A.GOUMILLOU
SAUVAGNAC Bernard	X		
SAZERAT Sandrine	X		Arrivée à 19h00
SCHOENDORFF Frédéric		X	
VIANELLO Pascal	X		
VINCENT François	X		
ZBORALA Bernard	X		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil.

Mme Brigitte CAILLAUD-FROMHOLZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

1- VISITE DE BATIMENTS COMMUNAUX : ALSH – PRESBYTERE – MAISON DES ASSOCIATIONS – POSTE

2- REVISION DU PLU : PRESENTATION ET DEBAT SUR LE PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE)

Vu le Code Général des Collectivités;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.123-1 et L.123-9 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2011 par laquelle le Conseil municipal a décidé de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Considérant que le dossier du PLU comporte notamment un volet intitulé « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD) sur lequel le Conseil municipal doit débattre au plus tard deux mois avant la décision d'arrêt du projet de PLU ;

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le PADD, document à part entière du PLU, a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que le PADD est la clé de voûte du PLU et qu'il vise à projeter le développement attendu du territoire communal à l'horizon 2022.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales ainsi que des objectifs qu'il propose.

Monsieur le Maire présente ensuite le PADD et ouvre le débat.

Le PADD est divisé en 3 grands axes stratégiques eux-mêmes déclinés en différents objectifs :

- 1er axe : Boisseuil - Commune à vivre (4 objectifs)
 - o Favoriser le développement démographique et l'accueil d'une population jeune et active ;
 - o Planifier le développement du parc de logements en favorisant la mixité et la diversité ;
 - o Maîtriser l'urbanisation ;
 - o Sécuriser les déplacements.
- 2ème axe : Boisseuil - Commune nature (5 objectifs)
 - o Préserver les continuités écologiques existantes et les paysages ;
 - o Promouvoir les richesses locales ;
 - o Préserver la qualité des cours d'eau et de leurs berges ;
 - o Favoriser les économies d'énergie et limiter l'émission des gaz à effet de serre ;
 - o Prendre en compte et gérer les nuisances.
- 3ème axe : Boisseuil - Commune dynamique (4 objectifs)
 - o Poursuivre une politique active en matière d'accueil des entreprises ;
 - o Favoriser le développement des activités économiques de proximité ;
 - o Maintenir les activités agricoles existantes ;
 - o Affirmer la place du tourisme.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue, au sein du Conseil municipal, d'un débat relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

VOTE : 21

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Arrivée de S. Sazerat

3- DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE LE 2 DECEMBRE 2014

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est saisi par le Syndicat de la Métallurgie de la région Limousin d'une demande de prêt à titre gracieux de la salle polyvalente, afin d'y accueillir 80 personnes dans le but de se restaurer sur place par le biais d'un traiteur.

Cette manifestation aurait lieu le mardi 2 décembre 2014 de 8h00 à 18h00.

Sous réserve de l'acceptation par les habituels clubs utilisateurs de céder leurs créneaux horaires (théâtre de 20h à 22h30), il est proposé au Conseil municipal :

d'accepter

de refuser

le prêt à titre gracieux de la salle polyvalente au Syndicat de la Métallurgie de la région Limousin le 2 décembre 2014.

VOTE : 21

POUR :9

CONTRE :12

ABSTENTION :0

4- TARIFS PUBLICS APPLICABLES A COMPTER DE LA RENTREE 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un projet de tarifs publics applicables pour l'année scolaire 2014/2015.

Il est proposé de modifier les tarifs « accompagnement scolaire » basés sur un tarif de 17,00 € par cycles (10 séances). La séance sera facturée 1 €, au même titre que la garderie, afin de répondre aux attentes des parents d'élèves.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les tarifs « accompagnement scolaire » pour l'année 2014-2015.

VOTE :

21

POUR :

17

CONTRE :

3

ABSTENTION : 1

	Vote du Conseil municipal
--	----------------------------------

<u>RESTAURANT SCOLAIRE</u>	
Repas – Enfant de la commune	2.15 €/ repas
Repas – Enfant hors commune	3.85 €/ repas
Repas - Adulte	7.15 €/ repas
Repas–Crèche Halte-Garderie–enfant de la commune	2.15 €/ repas
Repas–Crèche Halte-Garderie–enfant hors commune	3.85 €/ repas

<u>GARDERIE MUNICIPALE</u>	
Enfant de la commune – matin	1.00 €/jour
Enfant de la commune – soir	1.00 €/jour
Enfant hors commune – matin	2.00 €/jour
Enfant hors commune – soir	2.00 €/jour

<u>ATELIERS PERISCOLAIRES</u>	
Enfant de la commune école élémentaire– Par cycle	17.00 €
Enfant hors commune – école élémentaire– Par cycle	25.00 €
Enfant de la commune école maternelle– Par cycle	10.00 €
Enfant hors commune – école maternelle– Par cycle	15.00 €

<u>ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE</u>	
Enfant de la commune école élémentaire– Par cycle	17.00 €
Enfant hors commune école élémentaire– Par cycle	25.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- adopte les propositions ci-dessus
- décide d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter de la rentrée scolaire 2014/2015
- donne au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE :21

POUR :21

CONTRE :0

ABSTENTION :0

5- ALSH – TARIFS APPLICABLES A COMPTE DE LA RENTREE 2014

Par délibération en date du 10 juillet 2013, le Conseil municipal a adopté des tarifs modulés en fonction des quotients familiaux (revenu fiscal de référence/nombre d'enfants à charge).

Pour mémoire, trois tranches ont été définies comme suit :

- 1^{ère} tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 0 € à 2 400 €
- 2^{ème} tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 2 401 € à 3 500 €
- 3^{ème} tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer à partir de 3 501 €

Il est proposé au Conseil municipal de modifier les tarifs applicables à compter de la rentrée 2014, comme suit :

- **Tarifs applicables aux familles domiciliées sur la commune de Boisseuil et la commune d'Eyjeaux**

TARIFS ACTUELS

➤ Journée complète

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	11.00 €	11.70 €	12.40 €
2 enfants à charge	10.00 €	10.70 €	11.40 €
A partir de 3 enfants à charge	8.80 €	9.50 €	10.20 €

➤ Demi-journée sans repas

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	6.25 €	6.75 €	7.25 €
2 enfants à charge	5.50 €	6.00 €	6.50 €
A partir de 3 enfants à charge	4.50 €	5.00 €	5.50 €

➤ Demi-journée avec repas

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	8.35 €	8.85 €	9.35 €
2 enfants à charge	7.60 €	8.10 €	8.60 €
A partir de 3 enfants à charge	6.60 €	7.10 €	7.60 €

PROPOSITION : 01/09/2014-31/08/2015

➤ Journée complète (repas inclus)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	11.20 €	11.90 €	12.60 €
2 enfants à charge	10.20 €	11.00 €	11.60 €
A partir de 3 enfants à charge	9.00 €	9.70 €	10.40 €

Le tarif d'une ½ journée serait égal à la moitié du tarif d'une journée, auquel on ajouterait le prix d'un repas le cas échéant.

- **Tarifs applicables aux familles domiciliées sur les autres communes**

TARIFS ACTUELS

➤ Journée complète

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	15.70 €	16.40 €	17.10 €
2 enfants à charge	14.70 €	15.40 €	16.10 €
A partir de 3 enfants à charge	13.50 €	14.20 €	14.90 €

➤ Demi-journée sans repas

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	7.75 €	8.25 €	8.75 €
2 enfants à charge	7.00 €	7.50 €	8.00 €
A partir de 3 enfants à charge	6.00 €	6.50 €	7.00 €

➤ Demi-journée avec repas

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	11.55 €	12.05 €	12.55 €
2 enfants à charge	10.80 €	11.30 €	11.80 €
A partir de 3 enfants à charge	9.80 €	10.30 €	10.80 €

PROPOSITION : 01/09/2014-31/08/2015

➤ Journée complète (repas inclus)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	16.00€	16.70 €	17.40 €
2 enfants à charge	15.00 €	15.70 €	16.40 €
A partir de 3 enfants à charge	13.80 €	14.50 €	15.20 €

Le tarif d'une ½ journée serait égal à la moitié du tarif d'une journée, auquel on ajouterait le prix d'un repas le cas échéant.

- **Participation complémentaire pour sorties exceptionnelles**

En cas de sorties exceptionnelles organisées par l'alsh, une participation complémentaire de 5.50 € par journée pourra être demandée aux familles.

- **Participation aux séjours**

TARIFS ACTUELS

- Séjours Ados : 35 € par jour
- Séjours 4/11 ans : 20 € par jour

PROPOSITION : 01/09/2014-31/08/2015

- Séjours Ados – Enfant de la commune : 35 € par jour
- Séjours Ados – Enfant hors commune : 40 € par jour (**nouveau**)
- Séjours 4/11 ans - Enfant de la commune: 20 € par jour
- Séjours 4/11 ans - Enfant hors commune: 25 € par jour (**nouveau**)

Pour les séjours d'un coût supérieur à 100 € des arhes d'un montant de 51€ sont demandées à l'inscription. Pour les autres séjours ces arhes sont fixées à 30 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les propositions ci-dessus ;
- d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter de la rentrée scolaire (01/09/2014-31/08/2015) ;
- d'une manière générale, donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 21

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6- RECOURS A L'EMPRUNT

Le Maire indique qu'il y a lieu de contracter un emprunt afin de financer les travaux d'investissement prévus au budget primitif 2014.

Trois banques ont été consultées et deux ont remis une offre. La Caisse des Dépôts et Consignations ne finance que des travaux n'ayant pas débuté.

Les caractéristiques de l'emprunt seraient les suivantes :

- Montant : 500 000 €
- Durée : 20 ans
- Périodicité : Trimestrielle

Proposition du Crédit Agricole :

	Taux	Charge de remboursement	Frais	Marge	Coût global	Coût annuel
Taux annuel fixe	3,25%	8 524,25 €	Remboursement par anticipation ou changement d'index sans pénalité		681 940	34 097
Taux révisable (trimestriel)	1,712%	7 394,18	Remboursement par anticipation ou changement d'index sans pénalité	+1,50	591 535	29 577

Proposition de la Caisse d'Epargne :

	Taux	Charge de remboursement	Frais	Marge	Coût global	Coût annuel
Taux trimestriel fixe	3,12%	(amortissement constant)	Remboursement anticipé : paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée. Frais de dossier 0,20 %.		657 950	40 307 (2015)
Taux révisable (annuel ou trimestriel)	2,56% (taux livret A + marge)	(amortissement constant)	Remboursement anticipé (paiement d'une indemnité équivalente à 6 mois d'intérêts) et pour renégociation (5%). Frais de dossier 0,20 %.	1,31%	629 600	37 560 (2015)

L'offre du Crédit Agricole (taux révisable) étant la plus économiquement avantageuse, et la plus souple d'utilisation, le maire propose de retenir cette proposition.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant avec le Crédit Agricole (taux révisable).

VOTE : 21 POUR :18 CONTRE : 0 ABSTENTION :3

7- RESTAURANT SCOLAIRE – REMPLACEMENT DE LA LIGNE SELF ET DE LA TABLE REFRIGEREE : RESULTAT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a lancé une consultation pour le remplacement de la ligne self et la fourniture d'une table réfrigérée.

A l'issue de cette consultation, 4 offres ont été remises par les entreprises Equip' Froid, Tout pour le Froid, Axima et Froid et Cuisson du Limousin, et étudiées.

Entreprise	LIGNE SELF		TABLE REFRIGEREE		TOTAL € TTC
	Montant € HT	Montant € TTC	Montant € HT	Montant € TTC	
EQUIP FROID	23 280,00	27 936,00	4 215,00	5 058,00	32 994,00
TOUT POUR LE FROID	22 162,00	26 594,40	4 199,00	5 038,80	31 633,20
AXIMA	23 171,00	27 805,20	5 206,00	6 247,20	34 052,40
FCL	25 895,25	31 074,30	6 214,50	7 457,40	38 531,70

L'offre la plus avantageuse économiquement est celle de l'entreprise TOUT POUR LE FROID pour un montant total de 26 361,00 € HT soit 31 633,20 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- donner au maire l'autorisation de signer ce marché de fourniture avec l'entreprise TOUT POUR LE FROID – 2 rue J.B. Say – 87000 LIMOGES pour un montant de 26 361,00 € HT soit 31 633,20 € TTC ;
- d'une manière générale, donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 21 POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

8- CRECHE – REALISATION DE TRAVAUX DE PEINTURES INTERIEURES : RESULTAT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a lancé une consultation pour la réalisation de peintures intérieures à la crèche « Sucre d'Orge et Galipettes ».

A l'issue de cette consultation, 3 offres ont été remises par les entreprises SV GOURSAUD, VILLEMONTAIL, SAS DESPLOMBINS André et Fils, et étudiées.

Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
SV GOURSAUD	9 696,15	11 635,39
VILLEMONTAIL	9 317,39	11 180,87
DESPLOMBINS	9 000,00	10 800,00

L'offre la plus avantageuse économiquement est celle de l'entreprise SAS DESPLOMBINS André et Fils pour un montant total de 9 000,00 € HT soit 10800,00€ TTC.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- donner au maire l'autorisation de signer ce marché de travaux avec l'entreprise SAS DESPLOMBINS André et Fils – 230 avenue du Général Leclerc – 87100 LIMOGES pour un montant de 9 000,00 € HT soit 10 800,00 € TTC ;
- d'une manière générale, donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE :21

POUR :21

CONTRE :0

ABSTENTION :0

9- REFECTION DE LA TOITURE DU LOCAL DE RANGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE ET REMPLACEMENT DES RIVES SOUS TOITURE DE LA MAISON DE LA CULTURE: RESULTAT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a lancé une consultation pour la réfection de la toiture du local de rangement de la salle polyvalente et remplacement des rives sous toiture de la maison de la culture.

A l'issue de cette consultation, 3 offres ont été remises par les entreprises SARL DE OLIVEIRA, J. DULERY & FILS et SOPCZ, et étudiées.

Entreprise	SALLE POLYVALENTE		MAISON DE LA CULTURE		TOTAL TTC
	Montant € HT	Montant € TTC	Montant € HT	Montant € TTC	
SARL DE OLIVEIRA	3 583,50	4 300,20	2 483,00	2 979,60	7 279,80
J. DULERY & FILS	3 667,00	4 400,40	2 499,50	2 999,40	7 399,80
SOPCZ	9 798,37	11 758,04	4 281,81	5 138,17	16 896,21

L'offre la plus avantageuse économiquement est celle de l'entreprise SARL DE OLIVEIRA pour un montant total de 6 066,50 € HT soit 7 279,80 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- donner au maire l'autorisation de signer ce marché de travaux avec l'entreprise SARL DE OLIVEIRA – ZA La Plaine – 87220 BOISSEUIL pour un montant de 6 066,50 € HT soit 7 279,80 € TTC ;
- d'une manière générale, donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE :21

POUR :21

CONTRE :0

ABSTENTION :0

10- TRAVAUX DE PEINTURE DES FAÇADES ET DES HUISSERIES EXTERIEURES DES BATIMENTS SCOLAIRES: RESULTAT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a lancé une consultation pour la réalisation de travaux de peinture des façades et des huisseries extérieures des bâtiments scolaires.

A l'issue de cette consultation, seule 1 offre a été remise par l'entreprise SAS DESPLOMBINS André et Fils pour un montant de 115 217,22 € TTC. Le montant inscrit au budget est de 71 000 € TTC.

Entreprise SAS DESPLOMBINS	Montant € HT	Montant € TTC
Restaurant scolaire	21 533,24	25 839,89
Ecole maternelle	26 782,39	32 138,87
Ecole primaire	47 698,71	57 238,45

Le budget voté ne permet pas de réaliser la totalité des travaux prévus. Seuls les travaux de peinture des façades du restaurant scolaire et de l'école maternelle, s'élevant au total à 57 978,76 € TTC, pourraient être retenus.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- donner au maire l'autorisation de signer ce marché de travaux avec l'entreprise SAS DESPLOMBINS André et Fils – 230 avenue du Général Leclerc – 87100 LIMOGES pour un montant de 48 315,63 € HT soit 57 978,76 € TTC;
- d'une manière générale, donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE :21

POUR :21

CONTRE :0

ABSTENTION :0

11- FOURNITURE DE MOBILIER POUR L'EQUIPEMENT DE L'ALSH : RESULTAT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a lancé une consultation pour la fourniture de matériel et mobilier divers pour l'équipement de l'ALSH.

La consultation des entreprises portait sur 4 lots.

Au terme de cette consultation, l'ensemble des offres remises ont été étudiées et, pour chacun des lots, c'est la proposition économiquement la plus avantageuse qui a été retenue. Concernant le lot n°4, seule une offre a été remise et celle-ci ne répond pas aux critères fixés par le cahier des charges du marché.

N°	Désignation du lot	Désignation entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
1	Mobilier petite enfance 3/8 ans	WESCO	4 055,49	4 866,56
2	Mobilier enfance / adolescence	PERSPECTIVES	5 373,11	6 447,73
3	Equipement pour la vidéo projection de l'espace polyvalente	LASCAUX Audiovisuel	2 684,00	3 220,80
4	Equipement de bureau et fourniture de petit matériel	Infructueux	-	-

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer ces différents marchés,
- déclarer le lot n°4 infructueux,
- d'une manière générale donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE :21

POUR :21

CONTRE : 0

ABSTENTION :0

12- ALSH - AVENANT AU MARCHE CONCERNANT LE PLANNING DES TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 25 avril 2013, il avait été autorisé à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues à l'issue de la consultation lancée pour la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Le délai d'exécution des travaux initialement prévu est de 46 semaines à compter de la date de l'ordre de service. En raison du retard pris à cause des intempéries et du séchage de la chape fluide, ce délai doit être prolongé de 22 semaines. Le délai global d'exécution du marché est donc porté à 68 semaines et doit faire l'objet d'un avenant.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer les avenants au marché sur le délai global d'exécution du marché et le reporter au 15 septembre 2014,
- d'une manière générale, donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE :21 POUR :21 CONTRE :0 ABSTENTION :0

13- BILAN FINANCIER DE LA SAISON CULTURELLE 2013-2014 : ASSOCIATION HORIZONS CROISES

Conformément aux conventions signées avec l'Association Horizons Croisés, Monsieur François VINCENT, adjoint, présente au Conseil Municipal le compte d'exploitation de la saison culturelle 2013/2014 de l'Espace Culturel du Crouzy, remis par l'Association Horizons Croisés.

Ce document est établi, spectacle par spectacle, et globalement se retraduit comme suit :

<i>TOTAL PRODUITS</i>	180 186,00 €
<i>TOTAL CHARGES</i>	182 395,79 €
Résultat	- 2 209,79 €

Monsieur François VINCENT propose au conseil municipal, d'adopter le bilan financier de la saison 2013/2014 tel que résumé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte d'exploitation de la saison culturelle 2013/2014 tel qu'il a été présenté ;
- d'une manière générale, donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE :21 POUR :21 CONTRE :0 ABSTENTION :0

14- MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS AU 1ER AOUT 2014

Monsieur le Maire indique au conseil qu'afin de faire profiter certains agents de promotion au titre de l'avancement de grade, il y a lieu de modifier la grille des emplois comme suit à compter du 1^{er} août 2014 :

- Transformation du poste n°10 d'Educateur de jeunes enfants à temps complet en poste d'Educateur principal de jeunes enfants à temps complet.
- Transformation du poste n°11 d'Agent de maîtrise à temps complet en poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet.

- Transformation du poste n°6 d'Adjoint du patrimoine principal de 2nde classe à temps non complet (19/35^{ème}) en poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps non complet (19/35^{ème}).
- Transformation du poste n°31 d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^{ème}) en poste d'Adjoint technique principal de 2nde classe à temps non complet (28/35^{ème}).
- Transformation du poste n°27 d'Agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps non complet (17.5/35^{ème}) en poste d'Agent spécialisé principal de 2nde classe des écoles maternelles à temps non complet (17.5/35^{ème}).

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter les propositions ci-dessus,
- De donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE :21 POUR :21 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

15- EQUIPEMENT EN MOBILIER DE L'ALSH : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des subventions d'investissement, la Caisse d'Allocations Familiales peut intervenir pour aider au financement de l'équipement en mobilier du nouveau bâtiment de l'ALSH.

Il est donc proposé d'autoriser le maire à solliciter l'octroi d'une subvention d'investissement auprès de la CAF pour l'équipement en mobilier de l'ALSH, et à signer tous les documents relatifs à cette demande de financement.

VOTE : 21 POUR :21 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

INFORMATIONS

1- Compte rendu du Conseil d'école du 30 juin

2- Nomination de différents enseignants à la rentrée

Mme LACOMBE Sylvie : PS
Mme Lydie BONNEL : CP-CE1
Mme Laurence GAUMET-MILLECAMP : CE1-CE2
M Julien RENOUX: CM2

3- Comité de jumelage : membres du bureau

Présidente : Renée-Dolorès Laplagne
Président Déléguée : Brigitte Caillaud-Fromholz
Vice-Président : Paul Freyssinet
Secrétaire : Nicole Duguet
Secrétaire adjoint : Bernard Veyrieras
Trésorière : Sylvie Perrier
Trésorier adjoint : Jean-Marie Baubiat

4- Point sur le transfert des espaces communs du lotissement la Planche à la commune

Bilan à ce jour :

Les personnes qui n'ont jamais répondu au courrier et jamais renvoyé aucun élément du dossier : **11** personnes au total.

+ **3** personnes qui ont acquis des parcelles dans le lotissement depuis, auxquelles il faut envoyer un dossier complet à retourner.

Les dossiers complets (hormis le titre de propriété et donc, question des droits indivis en suspens) : **88**.

Les personnes pour lesquelles la procuration n'a pas été retournée : **36**.

Les dossiers pour lesquels il manque des pièces autres que la procuration (comparution, initiales) : **57**.

Principaux problèmes rencontrés :

- Successions, divorces... pas encore réglés ou en cours de règlement → attente que la situation soit claire pour voir s'il faut faire signer de nouvelles procurations (enfants notamment).
- Propriétés en indivision ou donation, suite à un décès notamment → souvent les enfants ou un autre parent doivent signer également une procuration, **15** cas ont été trouvés, ce qui fait un total de 34 procurations supplémentaires à faire parvenir à ces personnes.
- Actes de propriété qui ne mentionnent pas l'acquisition des droits indivis au moment de l'achat de la parcelle → cela nécessitera un acte rectificatif au titre de propriété de chaque propriétaire avant de pouvoir rétrocéder.

Le 4 juillet, le maire a écrit aux propriétaires de la Planche pour donner la liste des 11 n'ayant pas répondu et, en même temps, réclamer les pièces manquantes pour les dossiers incomplets.

5- Point sur le transfert des biens de section de Pereix à la commune

Une réunion s'est tenue le 24/06 avec les habitants. Les résultats de l'enquête sont favorables mais certaines personnes s'opposent très fermement au transfert de ces biens dans le patrimoine communal. Le maire s'est engagé à consulter les services de Limoges Métropole pour solutionner les problèmes des eaux pluviales de M. Deconchat.

6- Compte rendu de la réunion de la Commission urbanisme et développement économique du 18 juin

Rendez-vous avec Mme Martin-Cueille le 11 juillet (Calm)

LIMOGES METROPOLE

✓ **Bureau communautaire :**

○ 16 JUIN 2014

✓ **Conseil communautaire :**

○ 19 JUIN 2014

Bernard ZBORALA 1er adjoint	Agnès GOUMILLOU 2 ^{ème} adjoint	François VINCENT 3 ^{ème} adjoint	Sandrine SAZERAT 4 ^{ème} adjoint Arrivée à 19h00
Philippe JANICOT 5 ^{ème} adjoint ABSENT	Agnès PELMOINE 6 ^{ème} adjoint	Stéphane MERILLOU Conseiller délégué	Martine ASTIER
Olivier AUROY	Philippe BOURDOLLE	Brigitte CAILLAUD-FROMOLHZ	Michèle DEBAYLE
Christian DOUDARD	Nicole DUGUET	Pascal EJNER	Marie-Laure LALEU
Renée LAPLAGNE Pouvoir N.DUGUET	Marie-Hélène MAURIN	Sylvie PERRIER Pouvoir A.GOUMILLOU	Bernard SAUVAGNAC
Frédéric SCHOENDORFF ABSENT	Pascal VIANELLO		

Le Maire

Jean-Louis NOUHAUD

La Secrétaire de séance

Brigitte CAILLAUD-FROMHOLZ